

## Compte-rendu de la CAPD du 03 octobre 2014

### Présents :

#### **Administration**

Mme REMER, Directrice académique  
M. DIDIER, Secrétaire Général, DSDEN du Cantal  
Mme DUMONT, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac I  
M. FAURE, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac III  
M UNAL, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac II  
Mme SANCIER-CHARBONNIER, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Mauriac  
M. MERLE, Responsable de la Division des Personnels Enseignants, DSDEN du Cantal  
Mme ROQUE, Division des Personnels Enseignants, DSDEN du Cantal

#### **Représentants du personnel**

M. BARBET, SNUipp-FSU  
M. BURNOUF, SNUipp-FSU  
Mme MONCANIS, SNUipp-FSU  
M. BANYIK, SE-UNSA  
Mme CHAZARIN-LEROY, SE-UNSA

Le compte-rendu de la CAPD du 20 août 2014 est approuvé.

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU concernant les Réunions d'Information Syndicale du mercredi 8 octobre (ci-jointe).

*Suite à cette déclaration, Mme Remer prend la parole pour informer que la date pour la consultation sur les programmes avait initialement été choisie le 8 octobre puis avait été décalée en raison de la demande des syndicats de tenir des RIS ce même jour. Pour Mme Remer, le droit des personnels doit être respecté mais ne doit pas nuire à la scolarisation des élèves. Les textes sont clairs, si les RIS peuvent se tenir sur le temps scolaire, les écoles ne doivent pas fermer.*

*L'administration s'engage à ne pas entraver le droit syndical mais la participation des enseignants ne doit pas entrainer la fermeture des écoles. Le département du Cantal ayant des spécificités de par son nombre important de petites écoles un travail avec les IEN est d'ores et déjà mis en place pour permettre au maximum d'enseignants de participer. Certaines écoles seront effectivement fermées ce jour-là mais pas les plus grandes qui peuvent plus facilement s'organiser pour accueillir les élèves. Les situations seront traitées au cas par cas par les IEN.*

Le SNUipp-FSU répond en précisant qu'il milite et qu'il continuera de militer pour reconquérir le droit syndical de participer à des RIS sur le temps devant élèves sans aucune restriction. Il déplore qu'aucune concertation n'ait eu lieu à la suite de la demande d'autorisation pour organiser ces réunions. Cela aurait permis de diffuser une information claire aux collègues et aurait levé toute ambiguïté.

Nous rappelons à l'administration qu'il s'agit, dans les textes, d'un droit pour chaque enseignant de participer à une RIS par an sur le temps élèves et non pas une demande pour l'année par syndicat. Le SNUipp-FSU organisera d'autres RIS à destination des enseignants qui ne pourront pas participer à celle du 8 octobre.

L'administration informe qu'elle ouvrira les compteurs et qu'elle vérifiera que les enseignants ne participent pas à plus d'une RIS sur temps élèves dans l'année. Tout cela est justifié par la nécessaire continuité du service. Il serait bon que l'administration se préoccupe autant de la continuité du service lorsqu'elle ne remplace pas les enseignants qui ont une autorisation d'absence.

#### **Informations diverses**

##### **Stages d'initiative nationale ASH**

Un nombre beaucoup plus important de demandes a été présenté cette année. Quinze enseignants ont sollicité leur inscription à un module d'initiative nationale. Le budget départemental ne permet de répondre favorablement qu'à deux demandes.

Les règles sont les mêmes que pour les stages de formation continue quant à la limite d'âge. L'administration souhaite envoyer en priorité les personnels qui sont en poste spécialisé et propose une formation pilotée par les organismes gestionnaires des établissements pour les collègues en établissements spécialisés ou interne aux écoles pour celles dans lesquelles intervient un SESSAD.

Pour le SNUipp, la règle du barème doit être respecté, d'autant plus que cette année, elle permet de conforter l'axe départemental développé sur l'inclusion des élèves autistes. Une formation au sein d'une école peut être proposée en parallèle mais ne peut pas se substituer aux stages d'initiative nationale.

Finalement, l'IA accepte de modifier sa proposition. Les deux collègues qui partiront en formation sont ceux ayant le barème le plus élevé. Ce qui paraissait évident il y a quelques années ne l'est plus. Les délégués SNUipp-FSU ont dû longuement argumenter pour que le barème soit respecté et que les critères de sélection des candidatures soient les plus équitables et neutres possibles.

### **Situation particulière**

Un exeat tardif vers les Htes-Alpes est accordé. La collègue concernée est en disponibilité, son départ ne lèse en rien les autres enseignants candidats au départ. Le SNUipp-FSU se prononce favorablement sur cet exeat.

### **Plan départemental de formation**

Une forte augmentation des demandes est constatée depuis 2010. Le nombre de personnes qui candidatent a doublé.

Les moyens de remplacement sont les brigades congés et les 8 FSE (fonctionnaire stagiaire de l'enseignement).

Des filtres ont été mis en place dans l'application GAIA afin que seuls les personnels dont le poste occupé correspondait au niveau du cycle de la formation proposée puissent s'inscrire. Le SNUipp regrette que cette information n'ait pas été donnée aux collègues en amont.

L'administration reconnaît un manque de communication et propose la mise en place d'un groupe de travail antérieur au conseil départemental de formation afin de définir des priorités : des formations avec un niveau précis ciblé ou bien des formations plus élargies permettant à tous de participer.

Un nouvel appel à candidature sera proposé pour le stage master 2 MEEF. Cette formation ne sera ouverte par l'ESPE que s'il y a un nombre minimum de 7 candidats.

Le SNUipp demande à ce que la période d'ouverture du serveur pour l'inscription au PDF soit plus longue.

L'IA répond que, cette année, le nouveau plan de formation des FSE s'est élaboré tardivement d'où des dates très restreintes pour l'ouverture du serveur. Pour l'année prochaine, le PDF devrait pouvoir être élaboré en juin pour ouvrir le serveur plus tôt.

A la demande du SNUipp-FSU, les jours et horaires des stages sont confirmés : 4 fois 6 heures (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

M Faure informe les représentants du personnel que les inscriptions aux animations pédagogiques se feront sur GAIA après les vacances de Toussaint pour les cinq circonscriptions du département.

*Vos délégués SNUipp-FSU en CAPD  
Julien BARBET, Emeric BURNOUF, Nathalie MONCANIS*